



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)**

**Utilisateur : webservice Pastell Acte**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	D110620DFCGSN01
Date de la décision:	2020-06-11 00:00:00+02
Objet:	Décision Dépenses Imprévues pour l'acquisition des masques COVID
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	063-216301135-20200611-D110620DFCGSN01-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 063-216301135-20200611-D110620DFCGSN01-AU-1-1_0.xml 	text/xml	897
nom de original: D_cision D_penses impr_vues masques COVID.pdf	application/pdf	51912
nom de métier: 99_AU-063-216301135-20200611-D110620DFCGSN01-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	51912

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 juin 2020 à 11h14min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 juin 2020 à 11h14min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 juin 2020 à 11h14min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 juin 2020 à 11h15min50s	Reçu par le MI le 2020-06-11

**LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

VU les articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2019, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 20 décembre 2019 votant le budget primitif 2020 ;

**DECIDE**

**ART. 1er** – Afin de pouvoir mandater l'acquisition de masques pour les agents, il convient de procéder à un virement de crédit de 300 000 € (trois cent mille euros) du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 020) nature 020 (dépenses imprévues) au chapitre 011 (charges à caractère général) fonction 020 (administration générale de la collectivité) nature 60636 (vêtements de travail).

**ART. 2** - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**ART. 3** - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier de Clermont Métropole et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 11 JUIN 2020

Le Maire,



Olivier BIANCHI



Transmise au représentant de l'Etat le  
Affichée le

12 JUIN 2020

11 JUIN 2020

